

Pour le maintien des lieux et des fonctions de justice en Wallonie picarde

Les forces vives de Wallonie picarde ont pris connaissance avec le plus grand intérêt du Plan Justice du Ministre Koen GEENS et plus particulièrement du masterplan « bâtiments judiciaires » prévoyant une rationalisation approfondie de nombreux bâtiments judiciaires.

Si la rationalisation substantielle des lieux d'audience et la gestion centralisée des bâtiments évoquées par le Ministre de la Justice a du sens, elles laissent cependant planer le doute sur le maintien et l'optimisation des lieux de Justice (Tribunal de Première Instance, Tribunal du Travail, Tribunal de Commerce, ...) en Wallonie picarde.

Conscientes que la multiplicité des tribunaux représente un coût certain, les forces vives de Wallonie picarde appuient l'initiative du Ministre de la Justice tendant à supprimer les Justices de Paix à doubles sièges, à l'exception de Comines qui a un statut spécial et qui est décentralisée. Pour autant, elles ne peuvent ni ne veulent se résoudre à l'option du rapatriement des lieux de justice vers Mons dont les conséquences seraient dommageables pour la Wallonie picarde, à savoir :

- Une mise à mal de l'accès à la Justice ;
- Une inadéquation avec la culture, la mentalité et les coutumes du bassin de vie de la Wallonie picarde qui sont bien différentes de celles de Mons et de Charleroi ;
- La méconnaissance de la réalité socio-économique et des besoins des nombreuses entreprises présentes sur le territoire ;
- Des pertes d'emplois non négligeables.

Eu égard à ce qui précède,

La **Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde** considère que la proximité géographique constitue un impératif dont on ne peut faire l'économie. Pour demeurer efficace et pertinente, la Justice se doit d'être accessible à l'ensemble des usagers.

Le **Conseil de développement de Wallonie picarde** insiste pour que magistrats, avocats et personnel de la Justice puissent accomplir leurs missions dans des conditions décentes. Les 306.000 justiciables de la Wallonie picarde doivent, quant à eux, pouvoir être accueillis dignement.

Les **représentants du monde économique** attirent l'attention sur la nécessité d'avoir, en Wallonie picarde, des implantations judiciaires au fait des spécificités socio-économiques du territoire et ce, pour garantir le développement économique régional.

Les **représentants des travailleurs** veulent le maintien des lieux de justice sur le territoire du bassin de vie Wallonie picarde. Les travailleurs et citoyens doivent pouvoir trouver à proximité des magistrats conscients des particularités régionales.

En conséquence, c'est unanimement que les Bourgmestres, les membres du Conseil de développement, le CHOQ, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les intercommunales, les syndicats et les acteurs de la Justice de Wallonie picarde plaident pour le maintien en Wallonie picarde des lieux et des fonctions de justice.

Le maintien de lieux de justice à Tournai ne peut s'envisager sans apporter une réponse adéquate aux besoins criants de modernisation. C'est pourquoi, elles soutiennent avec force l'option du réaménagement de l'actuel Palais de Justice et de ses extensions ou de la construction d'un nouveau Palais de Justice regroupant toutes les fonctions.

A cet égard, elles appellent l'Etat fédéral à tenir ses engagements et insistent pour que le Ministre JAMBON, en charge de la Régie des Bâtiments, tienne les engagements pris par ses prédécesseurs, les Ministres DE CLERCK et REYNDERS quant à la mise en place, à Tournai, d'un espace pouvant accueillir toutes les fonctions de la justice.